

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITÉ DE SUIVI

INTERREG V OCEAN INDIEN

PROCEDURE ECRITE
25 juin au 16 juillet 2020

CCI 2014TC16RFTN009

ILE DE LA REUNION
FRANCE



SOMMAIRE

1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

2. Décision du Comité de Suivi



Comme le prévoit l'article 50 du règlement (UE) 1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil, un Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) doit être transmis à la Commission Européenne chaque année . Le RAMO fait préalablement l'objet d'une consultation du Comité de Suivi du programme.

Le règlement (UE) 558/2020, dit «CRII +», adopté le 23 avril 2020, en réponse à la crise liée à la pandémie de Coronavirus, reporte au 30 septembre 2020 la date limite pour la transmission des RAMO 2019.

Ainsi, ont été soumis au Comité de Suivi du programme Interreg océan Indien, par procédure écrite, du 25 juin au 16 juillet 2020, les documents suivants :

- Projet de RAMO INTERREG V 2019 ;
- Note relative aux activités consacrées à la coordination FED - FEDER (annexe au RAMO 2019)
- Résumé à l'intention des citoyens (versions en anglais et en français annexées au RAMO 2019).



1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

Trois avis formels ont été transmis à l'AGILE lors de la procédure écrite du Comité de Suivi.

Avis du Comité Economique Social Environnemental de La Réunion (CESER) :

Par courrier du 16 juillet 2020, le CESER prend acte du RAMO 2019 du programme INTERREG V.

Avis du Conseil Départemental de Mayotte

Par courrier du 15 juillet 2020, le Conseil Départemental de Mayotte émet un avis favorable sur l'ensemble des documents transmis.

Avis de la Commission de l'Océan Indien

Par courrier du 13 juillet 2020, la Commission de l'Océan Indien émet un avis favorable et relève la complémentarité du Plan de Développement Stratégique de la COI et du programme INTERREG V OI. Elle souligne l'évolution des projets régionaux financés par le FED, en réponse à la crise sanitaire, avec notamment :

- une enveloppe allouée au projet de renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles de 6,85 M€,
- la préparation en cours d'un projet santé financé sur le 11^e FED, en appui au réseau Sega One Health, doté de 9,35 M€.

Ces avis n'ont pas donné lieu à des observations de l'Autorité de gestion. La note relative à la coordination FED-FEDER, annexée au RAMO 2019, est modifiée pour prendre en compte les éléments transmis par la Commission de l'Océan Indien.

2. Décision du Comité de Suivi

Le Comité de Suivi approuve le projet de RAMO 2019 et ses annexes.

